

## PROTOCOLE D'ACCORD 2025

Code de réservation confidentiel lié à cet accord : SCP2999489

Catégorie de Chambres et Suites	PERIODES		
	Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 Mars 2025 & Du 01 Novembre au 31 Décembre 2025	Du 01 Avril au 14 Juin 2025 & Du 16 Septembre au 31 Octobre 2025	Du 15 Juin au 15 Septembre 2025
<b>Chambre Classique Single vue mer</b>	465,00 TND	510,00 TND	600,00 TND
<b>Chambre Deluxe single vue Piscine &amp; mer</b>	505,00 TND	550,00 TND	645,00 TND
<b>Chambre Supérieur single vue mer</b>	565,00 TND	625,00 TND	710,00 TND
<b>Chambre Exécutive single Front de mer</b>	620,00 TND	675,00 TND	765,00 TND
<b>Chambre Premium single Front de mer</b>	640,00 TND	720,00 TND	825,00 TND
<b>Suite Junior single</b>	1200,00 TND	1400,00 TND	1600,00 TND
<b>Suite Ambassadeur single</b>	1500,00 TND	1600,00 TND	2000,00 TND
<b>Suite Présidentielle single</b>	1900,00 TND	2100,00 TND	2400,00 TND

- ✓ Le tarif des chambres & des suites comprend le logement ainsi que le petit déjeuner, TVA & FDCST inclus.
- ✓ Le supplément du type d'hébergement DOUBLE est facturé à raison de **65,00TND / Nuitée.**
- ✓ Selon l'article 49 LF 2022 La Taxe de Séjour est à raison de :
  - 3 TND / personne et par nuit pour les Tunisiens et les ressortissants des pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Libye).
  - 12 TND / personne et par nuit pour toutes les autres nationalités
 Cette taxe est applicable pour des séjours de 01 à 7 nuitées.

**Toute augmentation de Taxe sera ajustée dès son entrée en vigueur sans préavis de notre établissement.**

#### ▪ **Suppléments à l'hébergement**

- ✓ Le transfert **Collectif** : Aéroport Tunis Carthage-Hôtel // hôtel-Aéroport Tunis Carthage est facturé à partir de **85,00 TND / personne et par trajet**.
- ✓ Le transfert **Individuel** : Aéroport-Hôtel //Hôtel, Aéroport est facturé à partir de **120,00 DT/ personne et par trajet**
- ✓ Le Day use (check in 12h00 // check out 18h00) sera facturé à raison de **50%** du tarif de la convention de la chambre, selon disponibilité.
- ✓ Le supplément diner de NOEL du 24 décembre 2025 est à raison de **XXX TND**.
- ✓ Le supplément soirée du St-Sylvestre (réveillon) du 31 décembre 2025 est à raison de **XXX TND**.



#### **DUREE, VALIDITE ET CONFIDENTIALITE DU PROTOCOLE**

- ✓ Ce protocole d'accord est applicable à partir de la date du 01.01. 2025 jusqu'à la date du 31.12.2025, et n'entrera en effet qu'après la date de sa signature de la part des 02 parties contractantes, qui ne doit pas dépasser 30 jours de sa réception par le bénéficiaire. Le non-respect de cette clause engendrera la nullité de ce protocole d'accord.
- ✓ Les tarifs proposés dans ce présent accord ne sont applicables que lorsque la société « xxxxxx » retourne le présent protocole dûment renseigné (daté et signé).
- ✓ Les tarifs proposés dans ce présent accord sont valables pour toutes les réservations de la société cliente, de ses filiales, **ses succursales mentionnées dans le présent contrat**.
- ✓ Lors de la signature du présent accord le représentant de la société fournira à l'hôtel une liste exhaustive des contacts et des adresses de toutes les filiales /sociétés autorisées à bénéficier de cette convention. Toute société n'étant pas explicitement inscrite sur cette liste ne pourra pas en bénéficier.
- ✓ L'édition de la facture relative à la réservation ou au séjour (au moment du départ, prise en charge ou paiement directe sur place), ne se fait qu'au nom de la société qui a effectué la réservation (qui bénéficie déjà des conditions du présent accord
- ✓ Les tarifs préférentiels mentionnés ci-dessus doivent demeurer confidentiels et font l'objet d'un accord bilatéral entre le client et le prestataire, ne pouvant être utilisés par un autre tiers.



#### **PROCEDURE DE RESERVATION**

- ✓ Pour chaque réservation, une demande de réservation devra être soumise à l'Hôtel Mövenpick Gammarth, par e-mail [hotel.gammarth-reservation@movenpick.com](mailto:hotel.gammarth-reservation@movenpick.com) en copiant le mail du commercial [MOVENPICK.HotelGammarthTunis.SalesMarketing@movenpick.com](mailto:MOVENPICK.HotelGammarthTunis.SalesMarketing@movenpick.com).
- ✓ Le simple envoi de la demande à l'hôtel n'est pas considéré comme confirmation de réservation, Toute demande de réservation faite par la société fera obligatoirement l'objet d'une réponse par écrit de la part de l'hôtel dans **un délai de 48H**.
- ✓ L'hôtel décline toute responsabilité en cas d'arrivée à l'hôtel sans que la demande de réservation ne soit parvenue sous les conditions fixés ci-dessus.
- ✓ La confirmation pour les catégories des chambres s'effectue selon la disponibilité de l'hôtel.
  - **Check in / Check out :**
- ✓ Check-in Time : 14 :00 heures
- ✓ Check-out Time : 12 :00 heures
- ✓ Late check-out jusqu'à 18 :00 heures est facturé à raison de **50% du prix de la chambre selon la disponibilité**.
- ✓ Late check-out après 18 :00 heures est facturé de **100% du prix de la chambre**.



#### **GARANTIE DE PAIEMENT & LIGNE DE CREDIT, NO SHOW ET POLITIQUE D'ANNULATION**

- ✓ Pour toute modification ou annulation de la nature de la demande de réservation (changement de date, annulation de la demande, changement du type d'arrangement ou de chambre demandé ou du nombre de clients...) le client est tenu d'aviser l'hôtel par écrit au plus tard **48h heures** avant le jour de l'arrivée. Dans le cas échéant une nuitée sera facturée.
- ✓ Toute réservation tardive devra faire l'objet d'un avis à l'hôtel.
- ✓ En cas de prise en charge par la société, la réservation doit être impérativement garantie par une carte de crédit, virement bancaire ou bon de commande avant l'arrivée du client. A cet effet toute réservation non honorée (le client ne se présente pas : No-Show) la société conventionnée s'engage à régler la facture totale d'un montant équivalent à 01 nuitée du tarif proposé par le présent protocole.
- ✓ Si la société ne précise pas la modalité de paiement par écrit, le client présent à l'hôtel devra lui-même garantir par espèces ou par carte bancaire le paiement de la totalité des nuitées avant son départ.



## TERMES ET CONDITIONS

- ✓ Les tarifs mentionnés ci-dessus ne sont pas applicables pour les groupes dépassant **les 07 chambres**, ou bien pour l'hébergement lors d'événements spéciaux, de séminaires ou conférences.
- ✓ Les tarifs et l'organisation des événements spéciaux se font sur demande sur [MOVENPICK.HotelGammarthTunis.SalesMarketing@movenpick.com](mailto:MOVENPICK.HotelGammarthTunis.SalesMarketing@movenpick.com).
- ✓ Les tarifs préférentiels & confidentiels s'entendent en TTC & sont valables du 01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.
- ✓ En cas du non-respect de l'un de ses clauses l'hôtel sera en plein droit d'annuler la convention.
- ✓ Tout différent pouvant survenir entre les parties signataires découlant du présent contrat et non résolu à l'amiable sera jugé conformément à la loi Tunisienne et sera tranché par le tribunal de première instance de Tunis.



## LES AVANTAGES

- ✓ Gratuité du Parking gardé (Non réservable et selon disponibilité).
- ✓ Connexion internet à haut débit gratuite dans les chambres et tous les espaces client (Lobby, restaurants, salles de réunions et de sous commissions).
- ✓ **Accès Gratuit à certaines facilités du SPA : piscine couverte chauffée, Hammam, sauna et salle de sport**
- ✓ Early Check In et Late Check Out selon disponibilité et conditions opérationnelles (Les horaires standards 14h00 & 12h00)
- ✓ Des promotions spéciales et autres réductions et collecte de points dans le cadre du programme de fidélité ALL (Accor live limitless)